

IV^e Séminaire interaméricain
sur la gestion des langues

IV Seminario Interamericano
sobre la Gestión de las Lenguas



IV Inter-American Languages
Management Seminar

IV Seminário Interamericano
sobre a Gestão das Línguas

Des Amériques dans toutes les langues

Document de réflexion

IV^e Séminaire interaméricain sur la gestion des langues

Ottawa, du 1^{er} au 3 octobre 2008

www.ilob.uottawa.ca/sigl2008/

Auteurs :

Christine Fréchette

Directrice, Forum sur l'intégration nord-américaine (FINA)

Coordonnatrice, Chaire d'études politiques et économiques américaines et de la Chaire
d'études du Mexique contemporain de l'Université de Montréal

et

Dr. Rainer Enrique Hamel

Professeur, Departamento de Antropología

Universidad Autónoma Metropolitana

México, D. F.

Août 2008

Table des matières

Introduction - Un contexte plus que jamais propice

1. Les langues et les institutions supranationales
 - 1.1 Identifier les enjeux, comparer les approches
 - 1.2 Interpeller les organisations interaméricaines

2. Les langues dans les échanges économiques
 - 2.1 Protéger les consommateurs à l'ère de la mondialisation
 - 2.2 Voir à l'adaptabilité linguistique des normes internationales
 - 2.3 Mettre à profit le potentiel des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC)
 - 2.4 Protéger le droit des États à légiférer

3. Le plurilinguisme dans le monde de l'éducation
 - 3.1 Adopter une approche flexible et proactive
 - 3.2 Cibler les meilleures pratiques
 - 3.3 Recourir aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC)
 - 3.4 Agir pour marier langues et sciences

Conclusion - Se doter d'outils pour agir

Introduction – Un contexte plus que jamais propice

Au cours des mois qui ont précédé la tenue du I^{er} Séminaire interaméricain sur la gestion des langues, la négociation des termes d'une entente de libéralisation des échanges allant du Canada à la Terre de Feu battait son plein. C'est dans ce contexte que naquit l'idée de développer une stratégie linguistique interaméricaine. Bien que ces négociations commerciales n'aient pas abouti en 2005, la pertinence de traiter des enjeux linguistiques à l'échelle des Amériques demeure, elle, intacte.

D'une part, la nécessité d'œuvrer à l'international sur les questions linguistiques réside dans l'importance grandissante que prennent les langues dans un monde de plus en plus globalisé, interconnecté et axé sur le savoir. La diversité linguistique devient dans ce contexte un véritable outil de développement pour les individus et les sociétés et un outil de démocratisation pour les organisations internationales. Pour en tirer le meilleur parti, il nous faut toutefois bâtir des stratégies qui misent sur ces outils.

D'autre part, la géographie, l'histoire, les liens économiques et les organisations internationales qui nous lient confortent l'idée qu'il nous faille travailler à l'échelle du continent. Certes, nos liens ne sont pas aussi développés qu'ils pourraient l'être et n'ont pas atteint le degré de rapprochement de ce que l'on retrouve en Europe, par exemple, mais il n'en demeure pas moins que nos liens culturels, linguistiques et économiques dépassent nos frontières et révèlent la nécessité d'agir de concert là où nos efforts peuvent être mis en commun.

Outre la disparition de la perspective d'une zone de libre-échange interaméricaine, quels sont les éléments à caractère économique, technologique et politique susceptibles d'avoir influencé le contexte dans lequel nous évoluons et, plus particulièrement, la dynamique des langues¹ au cours des dernières années? Sans prétendre à l'exhaustivité, nous en énumérons quelques-uns afin de rappeler des éléments à prendre en considération dans le cadre de nos débats.

Sur le plan économique :

- L'importance croissante de l'économie du savoir a accéléré la course à l'éducation, considérée comme le principal levier de développement permettant de demeurer compétitif sur la scène internationale.
- Le phénomène de délocalisation des emplois a continué de prendre de l'ampleur, particulièrement dans le domaine des services (dont l'importance devrait aller croissante) et pourrait affecter de plus en plus d'emplois liés à la recherche et au développement.
- Les pôles d'influence économique et politique changent du fait du poids économique grandissant des quatre pays formant le BRIC (Brésil, Russie, Inde et Chine), lequel devrait dépasser d'ici 2050 celui des six plus importantes

¹ Il est ici fait référence au sens macro de la dynamique, i.e. à la position respective d'une langue par rapport à une autre et non pas à l'évolution interne d'une langue.

économies d'aujourd'hui², ce qui ne sera pas sans conséquence sur la dynamique des langues.

- Au sein des Amériques, la Zone de libre-échange des Amériques (ZLÉA) a cédé le pas à un renforcement des blocs d'intégration régionale, comme l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA), le Marché commun du Sud (MERCOSUR), la Communauté andine, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), la Communauté du bassin des Caraïbes (CARICOM), et à la signature d'ententes bilatérales de libéralisation des échanges.

Sur le plan politique :

- L'augmentation des mouvements migratoires internationaux entraîne une diversification linguistique accrue au sein des sociétés d'accueil et génère des contacts plus fréquents entre locuteurs de différentes langues.
- Le nombre de voyageurs internationaux (pour affaire, tourisme, études, migration,...) va augmentant.
- L'adoption et la ratification en 2005 de la convention de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles constituent un précédent pour la reconnaissance des droits culturels sur la scène internationale (mais sa portée linguistique est fort limitée).
- L'anglais, qualifié par certains de langue hypercentrale ou d'hyperlangue, connaît une influence accrue, porté qu'il est par la mondialisation et les technologies de l'information.

Sur le plan des technologies de l'information et de la communication:

- Le développement et l'expansion rapides de modes de communications gratuits (ou très peu coûteux), tels les courriels, Facebook, MySpace, Skype, la messagerie texte, etc.) multiplient les possibilités d'interconnexions et ce, sans égard aux distances géographiques.
- Ces nouveaux modes de communication accroissent les occasions de communications plurilingues.
- La multiplication des réseaux d'information en continu, par exemple Cable News Network (CNN), TeleSUR, British Broadcasting Corporation World (BBC World), Al Jazeera, France 24, EuroNews, etc., tout comme leur diffusion à l'international, offrent un rayonnement accru aux langues qu'ils véhiculent.

Tels sont là, de manière désordonnée, quelques-uns des phénomènes qui ont marqué l'évolution des dernières années. Bien que fort variés, ces éléments pointent tous dans une même direction d'un point de vue linguistique, à savoir que les occasions où le multilinguisme est requis se multiplient et qu'il est devenu un véritable fer de lance économique du fait qu'il est de plus en plus recherché dans un monde de services, de réseaux, de communication et d'information. Il en ressort que le monolinguisme contraint ou limite,

² En dollars américains. Source: Goldman Sachs Group Inc., 'Dreaming with BRICs: The Path to 2050', 2003. En ligne : [<http://www2.goldmansachs.com/ideas/index.html>]

tandis que le multilinguisme ouvre les portes et permet de mieux appréhender le monde dans lequel nous vivons et de bien saisir les possibilités qu'il offre.

Une expression consacrée veut que l'avenir appartienne à ceux qui se lèvent tôt. Dorénavant, il faudra peut-être davantage indiquer que l'avenir appartient à ceux qui parlent plusieurs langues. Car ce sont eux qui évolueront le plus aisément dans un monde dont les pôles de croissance et d'influence seront répartis en diverses zones de la planète. Ce sont eux qui pourront s'abreuver à des sources d'information et de connaissances provenant de diverses aires linguistiques; ce sont aussi eux dont les compétences linguistiques seront les plus prisées par les entreprises établies en diverses régions de la planète et ayant à servir des clients aux profils linguistiques des plus variés.

Il en va de même pour les organisations internationales qui, en cette ère de mondialisation, de communication et de transparence, se doivent de refléter la diversité linguistique des États qu'elles représentent, tout en se rendant de ce fait plus démocratiques et accessibles.

Partant de ces constats, nous aborderons au long de ce document la question du traitement des questions linguistiques dans les communications et les organisations supranationales, en vue d'identifier les enjeux et de comparer les approches. Nous nous attarderons par la suite sur l'influence et les enjeux que soulèvent les langues dans la sphère économique, avant de poursuivre sur le thème de l'enseignement des langues étrangères dans les établissements d'enseignement des Amériques. Pour chacun de ces thèmes, nous verrons à suggérer quelques pistes d'action afin d'alimenter les débats du prochain Séminaire interaméricain sur la gestion des langues, avant de conclure sur la question des outils d'intervention dont nous pourrions nous doter.

1. Les langues et les communications supranationales

1. Identifier les enjeux, comparer les approches

Le contexte de mondialisation qui s'est accéléré au fil des dernières années a généré une délégation de pouvoirs des États-nations au profit des organisations internationales. Ce phénomène a caractérisé tant la scène internationale, avec la création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ou la signature du protocole de Kyoto, que la scène régionale avec, par exemple, l'élargissement de l'Union européenne, la création du MERCOSUR ou la signature de l'ALÉNA. Ces instances adoptent des approches fort variées lorsqu'il est question de culture et de langue. Le tableau ci-dessous rappelle la nature des trois blocs régionaux que sont l'ALÉNA, le MERCOSUR et l'Union européenne et présente brièvement le traitement que chacun réserve aux questions linguistiques.

	Type d'accord	Traitement des questions linguistiques
ALÉNA	<p>Zone de libre-échange complétée d'accords parallèles de coopération environnementale et dans le domaine du travail et d'un partenariat pour la sécurité et la prospérité.</p> <p><u>Pays membres</u> : Canada, États-Unis, Mexique</p>	<p><u>Approche</u> : Approche économique et sécuritaire essentiellement. Exclusion volontaire des considérations linguistiques et culturelles.</p> <p><u>Langues officielles</u>: Trilinguisme officiel tacite du fait que « les trois versions de l'Accord font également foi » (article 2206).</p> <p><u>Langues de travail des instances régionales</u>: Variation selon l'institution concernée.</p> <p><u>Traductions des documents</u> : Pas de service de traduction au sein du secrétariat de l'ALÉNA. Chaque pays s'en charge.</p> <p><u>Enseignement des langues officielles régionales</u>: Aucune mention de ce sujet dans l'accord.</p>
MERCOSUR	<p>Union douanière cheminant progressivement vers un marché commun.</p> <p><u>Pays membres</u> : Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay et Venezuela (qui a annoncé son adhésion en octobre 2005)</p> <p><u>États associés</u> : Bolivie, Chili, Colombie, Équateur et Pérou</p>	<p><u>Approche</u> : Reconnaissance dans l'accord de l'importance des dimensions linguistiques. Volonté de promouvoir les langues régionales officielles.</p> <p><u>Langues officielles</u> : Reconnaissance tacite du bilinguisme du fait de l'existence du traité en espagnol et en portugais, « les deux textes faisant foi » (art. 24 Traité d'Asunción, art. 53 Protocolo de Ouro Preto). Par la suite, ajout du guarani (langue nationale du Paraguay) à titre de langue historique (II Reunión especializada de Cultura del MERCOSUR, 1995), puis de langue officielle du MERCOSUR (2006. CMC/DEC 35/06).</p> <p><u>Langues des règlements des différends</u> : L'espagnol et le portugais, « selon le cas » (art. 36 Protocolo de Brasilia et art. 56 Protocolo de Olivos). Les décisions publiées dans le <i>Boletín oficial</i>, etc. le sont en espagnol et en portugais seulement.</p> <p><u>Traductions des documents</u> : Pas de service de traduction au sein du secrétariat mais existence d'une division 'normativa y documentación' qui s'assure lors des révisions des textes de la concordance des différentes versions linguistiques.</p> <p><u>Langues de travail des instances régionales</u>: L'espagnol et le portugais (même après l'inclusion du guarani comme langue officielle, art. 2 CMC/DEC 35/06).</p> <p><u>Enseignement des langues officielles régionales</u> : Adoption de programmes d'enseignement obligatoires de l'espagnol et/ou du portugais comme langue seconde. Accord de reconnaissance mutuelle des diplômes d'enseignement de l'espagnol et du portugais comme langue seconde.</p>

UNION EUROPÉENNE (UE)	<p>Union économique, politique et monétaire.</p> <p>Approfondissement et élargissement de l'Union au fil des ans.</p> <p>Six pays fondateurs. Nombre de pays membres³ en 2008 : 27.</p>	<p><u>Approche</u> : Grande importance accordée aux enjeux culturels et linguistiques. Promotion de la diversité linguistique régionale. Très grande préoccupation pour l'enseignement des langues de l'Union. Le multilinguisme est une valeur de l'UE, un de ses principes fondateurs : «l'unité dans la diversité».</p> <p><u>Chronologie des principales étapes franchies par l'UE en regard des enjeux linguistiques</u> :</p> <p>1992 : Adoption de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires afin de protéger et favoriser les langues d'Europe possédant ce statut.</p> <p>2000 : Charte des droits fondamentaux de l'Union (art. II-81 de non-discrimination en vertu de la langue, II-82 respect de la diversité linguistique).</p> <p>2002 : Création d'un Groupe de travail sur les langues dans le cadre du programme "Éducation et formation 2010". Recommandation de la présidence du Conseil européen (Barcelone, 2002) de l'enseignement d'au moins deux langues étrangères en bas âge.</p> <p>2005 : Adoption du « nouveau cadre stratégique de multilinguisme » pour promouvoir le multilinguisme dans la société, dans l'activité économique et dans la Commission européenne.</p> <p>2008 : Dépôt du Rapport Maalouf qui propose de développer le trilinguisme des jeunes sur la base d'une langue maternelle, d'une langue de communication internationale et d'une langue personnelle adoptive⁴.</p> <p><u>Langues officielles</u>: Toutes les langues nationales sont officielles (art. 1 Règlement n° 1 du Conseil du 15 avril 1958 modifié à chaque nouvelle adhésion). Compétence du Conseil de fixer le régime linguistique : art. 290 Traité Instituant la Communauté européenne, unanimité requise (27 états membres, 23 langues officielles⁵). Les différentes versions font également foi : art. 314 (ex-248 du Traité Instituant la Communauté européenne).</p> <p><u>Traduction des documents</u> : Obligation est faite pour les aspirants membres de traduire toute la législation avant d'adhérer (à leur charge mais avec le support technique de la Direction générale de traduction de la Commission européenne). Chaque institution a son propre service de traduction. Système unique au monde. Les différents services coopèrent entre eux à travers le Comité interinstitutionnel de la traduction et de l'interprétation, 1995 + interprétation pour les communications orales.</p> <p><u>Langues de travail des instances régionales</u> : Les langues de travail sont les langues officielles (art. 1 Règlement n° 1 du Conseil du 15 avril 1958). Dans les faits : les langues véhiculaires sont l'anglais et le français bien que cela puisse varier selon les institutions.</p> <p><u>Enseignement des langues officielles régionales</u> : Voir la chronologie des principales étapes.</p>
------------------------------	--	---

Source : Jimena Andino Dorato et Christine Fréchette, Université de Montréal, août 2007.

³ (1951) Six pays fondateurs : la Belgique, la France, l'Allemagne, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas. (1972) le Danemark, l'Irlande et le Royaume-Uni (9). (1981) la Grèce (10). (1986) l'Espagne et le Portugal (12). (1995) l'Autriche, la Finlande et la Suède (15). (2004) la République tchèque, l'Estonie, Chypre, la Lettonie, la Lituanie, la Hongrie, Malte, la Pologne, la Slovaquie (25). (2007) la Bulgarie et la Roumanie (27). (2005) aspirants la Croatie et la Turquie.

⁴ Groupe des intellectuels pour le Dialogue interculturel, « Un défi salutaire – Comment la multiplicité des langues pourrait consolider l'Europe », Commission européenne, Bruxelles, février 2008. En ligne: http://ec.europa.eu/education/policies/lang/doc/maalouf/report_fr.pdf

⁵ Allemand : 1958 – anglais : 1973 – bulgare : 2007 – danois : 1973 – espagnol : 1986 – estonien : 2004 – finnois : 1995 – français : 1958 – grec : 1981 – hongrois : 2004 – irlandais : 2007 (décision 2005 entrée en vigueur 1^{er} janvier 2007) – italien : 1958 – letton : 2004 – lituanien : 2004 – maltais : 2004 – néerlandais : 1958 – polonais : 2004 – portugais : 1986 – roumain : 2007 – slovaque : 2004 – slovène : 2004 – suédois : 1995 – tchèque : 2004.

Ce tableau démontre que plus les États approfondissent leur niveau d'intégration, passant par exemple d'une zone de libre-échange à une union douanière, ou encore d'une union douanière à un marché commun, plus le régime d'aménagement linguistique développé par le bloc régional multinational se complexifie.

Est-ce à dire que seuls les États participant à un processus d'intégration de niveau approfondi devraient s'attarder aux enjeux linguistiques? Non, les questions linguistiques soulèvent des enjeux démocratiques dès qu'un processus d'intégration est amorcé. Il en va ainsi parce que le caractère linguistique des organisations internationales soulève notamment la question du droit à être entendu et reconnu dans la langue officielle d'un des États membres. Ainsi, toute organisation internationale, quelle soit même ou non liée à un processus d'intégration, permet l'exercice de droits démocratiques lorsqu'elle officialise le statut d'une langue. Elle reconnaît alors l'importance d'une aire linguistique et de ses locuteurs et favorise le respect du droit à l'information et à être servi dans une langue donnée.

L'inclusion d'une variété de langues à titre de langues officielles, de langues de travail et de langues de communication virtuelle assure également une plus grande équité du fait que les locuteurs d'une aire linguistique ne sont pas de facto avantagés au détriment d'autres groupes. Si une même langue est systématiquement privilégiée lors des embauches pour combler des postes vacants, une situation de discrimination linguistique en découle. Le rapport de force d'un groupe linguistique peut également être avantagé si, par exemple, une seule des langues officielles est systématiquement utilisée lors des négociations.

Des enjeux économiques sont également en cause car, malgré l'absence d'un accord de libéralisation des échanges, le souhait de voir se resserrer les liens commerciaux entre les pays des Amériques demeure. Et il va s'en dire que la réalisation de ce souhait est facilitée si les citoyens maîtrisent plus d'une langue du continent ou d'une de ses régions.

Nonobstant ce qui vient d'être dit, il faut reconnaître que le fait pour un bloc d'intégration régional de passer à une phase d'intégration supérieure accroît la nécessité de développer un régime linguistique sophistiqué, lequel devra voir, dans une multitude de dimensions, à refléter la dynamique linguistique d'une zone multilatérale. Lorsqu'il est question par exemple de créer une union douanière, le périmètre situé au pourtour de l'union devient *de facto* la réelle frontière des États qui en sont membres. Il devient dès lors important de définir dans quelle(s) langue(s) seront servis les citoyens qui se présenteront à cette frontière. Sont-ce l'ensemble des langues officielles de l'Union? Si oui, est-ce à dire que chaque individu travaillant au poste frontalier d'une union douanière doit maîtriser les différentes langues de l'Union? Doit-on plutôt assurer une complémentarité linguistique entre les différents agents frontaliers? Serait-ce plutôt au citoyen qui se présente au poste frontalier de s'adapter au contexte linguistique du point d'entrée où il se présente? En ces cas, la sécurité des citoyens membres de l'espace économique ou politique commun est-elle tout de même assurée?

Outre les dilemmes linguistiques générés par la création d'une union douanière ou politique, il convient de souligner qu'il ne faille pas nécessairement en venir là pour voir à offrir des services multilingues. Un projet pilote réalisé en août 2007 a permis la création de patrouilles intégrées canado-américaines le long de la frontière maritime. Cela a fait surgir des questionnements

linguistiques, bien que nous ne soyons pas en présence d'une union douanière⁶. Pendant deux mois, 50 agents de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et de la *United States Coast Guard* (USCG) ont patrouillé ensemble. Ainsi, des Québécois francophones ont été interceptés (en territoire québécois) par des agents américains s'adressant à eux en anglais, à l'étonnement des individus arraisonnés. Selon les résultats de l'expérience, ce projet pilote s'est avéré « sécuritaire et fructueux » et l'établissement d'équipes à temps plein sur les côtes est et ouest ainsi que sur la voie maritime des Grands Lacs et du Saint-Laurent serait en voie d'être approuvée⁷. Il sera important de surveiller dans quelle mesure les enjeux linguistiques seront considérés dans la suite des choses.

Une piste d'action ?

1- Documenter et analyser la nature des enjeux que soulève la mise en commun d'équipes de travail ou la mobilité des travailleurs par delà les frontières nationales entre des États ayant des langues officielles distinctes.

1.2 Interpeller les organisations interaméricaines

Comment définir les responsabilités linguistiques des organisations interaméricaines à l'heure où le monde est caractérisé par l'internationalisation des enjeux et des exigences élevées en matière de transparence et de démocratisation? Comment concilier l'éloignement des lieux de décision vers les sphères internationales avec les attentes des populations en matière d'accès à l'information? De quelles façons les organisations internationales peuvent-elles faire preuve de leadership en matière linguistique?

Nous tenterons ci-après de mettre en lumière un certain nombre de responsabilités que les organisations interaméricaines pourraient assumer advenant qu'elles veuillent davantage contribuer au développement du potentiel que recèlent les enjeux linguistiques.

Incarner la diversité

Un des défis que devront relever les organisations interaméricaines consistent en la nécessité d'incarner la diversité linguistique des États qu'elles représentent, d'une part parce qu'elles doivent prendre le relais des États, suite à la délégation de pouvoirs qui s'est opérée à leur endroit. Cette « délégation de pouvoirs politiques auprès d'instances supranationales confère à ces dernières une part de contrôle [et de responsabilités] jadis exercée par l'État »⁸ et qui mettent en cause des enjeux de démocratie, d'accès à l'information et d'équité.

Dans l'exercice de leurs fonctions, les instances internationales prennent en effet partiellement le relais des États pour gérer, par exemple, des différends commerciaux, mettre en œuvre des

⁶ GRC, *La police transfrontalière et le programme Shiprider*, Brad Kieserman, La revue la Gazette, Vol. 70, No. 1. http://www.rcmp-grc.gc.ca/gazette/vol70no1/partner_f.htm

⁷ Ibid.

⁸ LABRIE, Normand, *Vers une stratégie intégrée en Francophonie visant la promotion du français comme condition au maintien du plurilinguisme dans les Amériques*, document inédit, Toronto, Centre de recherches en éducation franco-ontarienne, 1998, p. 6.

programmes d'aide ou encore, favoriser la concertation entre États. Puisqu'elles prennent ainsi le relais, elles se doivent de le faire dans le respect du caractère linguistique des États qu'elles représentent, dans la mesure du possible. La dévolution de pouvoir ne justifie pas qu'il y ait dilution de ces pouvoirs. Tel n'est du moins pas l'esprit des accords à l'origine de la création des organisations intergouvernementales.

Ce constat génère des répercussions multidimensionnelles pour les organisations intergouvernementales. Celles-ci doivent en effet incarner cette diversité linguistique dans une variété de facettes de l'activité institutionnelle soit dans leurs sites Internet, dans le cadre du travail des instances officielles, dans leur modes de fonctionnement quotidien et dans leurs critères linguistiques d'embauche. Cela se traduit tout d'abord par l'adoption d'une variété de langues à titre de langues officielles et de langues de travail. Sur ce plan, entre l'idéal, la représentativité, la politique, l'efficacité et les coûts d'opérationnalisation, on peut comprendre que l'équilibre est parfois difficile à trouver.

Au sein des organisations oeuvrant à l'échelle des Amériques, le choix des langues officielles s'est porté vers les quatre langues dites 'internationales' (anglais, espagnol, français et portugais). Néanmoins, le français et le portugais n'ont pas été retenus par trois des organisations interaméricaines sur sept. Aussi, bien que le guarani et le créole haïtien aient statut de langue officielle au sein de deux des pays du continent, ces langues n'ont pas été retenues par les organisations interaméricaines en tant que langues officielles.

Langues officielles (LO) d'organisations interaméricaines et langues d'usage dans leurs sites Internet (SI)	
Organisation des États américains (OÉA) ⁹	LO et SI : anglais, espagnol, français, portugais
Banque interaméricaine de développement (BID) ¹⁰	LO et SI : anglais, espagnol, français, portugais
Organisation panaméricaine de santé (OPS) ¹¹	LO et SI : anglais et espagnol
Confédération parlementaire des Amériques (COPA) ¹²	LO et SI : anglais, espagnol, français, portugais
Forum interparlementaire des Amériques (FIPA) ¹³	LO et SI : anglais, espagnol, français, portugais
Commission panaméricaine de normalisation (COPANT) ¹⁴	SI : anglais et espagnol

⁹ Ses membres sont les 35 pays des Amériques : Antigua et Barbuda, Argentine, les Bahamas, Barbade, Belize, Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba (membre mais exclu des rencontres depuis 1962), République dominicaine, Équateur, États-Unis d'Amérique, Grenade, Guatemala, Guyane, Haïti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Saint Kitts et Nevis, Sainte-Lucie, Saint Vincent et Grenadines, le Salvador, Suriname, Trinité et Tobago, Uruguay et Venezuela.

¹⁰ La BID compte 47 États membres dont 26 sont des membres emprunteurs en Amérique latine et dans les Caraïbes.

¹¹ Les 35 pays des Amériques en sont membres.

¹² Les congrès et les assemblées parlementaires des États unitaires, fédéraux, fédérés et associés, les parlements régionaux et les organisations interparlementaires des Amériques sont membres de la COPA.

¹³ Les membres regroupent des assemblées législatives des 35 pays des Amériques.

¹⁴ Les organismes de normalisation de 27 pays des Amériques en sont membres.

Organización Regional Interamericana de Trabajadores (ORIT)	SI : anglais, espagnol, portugais
---	-----------------------------------

Le multilinguisme des sites Internet des organisations interaméricaines est particulièrement crucial du fait que cet outil est souvent le principal, voire l'unique canal de communication permettant d'établir un lien entre une organisation et les populations qu'elle sert.

En comparaison de la situation qui prévalait au moment où se tenait le premier Séminaire interaméricain sur la gestion des langues, on peut noter quelques améliorations en ce qui a trait aux langues d'usage dans les sites Internet des organisations internationales.

Une amélioration notable a été apportée quant à l'étendue du multilinguisme dans le site Internet de l'Organisation des États américains (OÉA). Le nombre de textes et de sections du site disponibles en quatre langues est plus important qu'en 2001. Néanmoins, des portions importantes du site demeurent accessibles seulement en anglais et en espagnol, incluant celle qui traite d'éducation et de culture et dont le mandat est de « mettre en lumière la diversité culturelle qui caractérise les États membres »... On se bute également à de l'information bilingue dans l'importante section qui couvre les Sommets des Amériques, mises à part quelques rares exceptions.

Pour ce qui est du site de la Banque interaméricaine de développement (BID), un effort a été déployé pour accroître l'information disponible en quatre langues, mais on remarque que l'information disponible en français concerne presque uniquement des questions touchant Haïti. On fait donc face à un quadrilinguisme sélectif. L'information disponible en portugais est légèrement plus variée mais, encore aujourd'hui, pour qui souhaite obtenir de l'information sur les activités et les projets de la BID, les recherches qui y ont cours et les thèmes sur lesquels on y travaille, les francophones et les lusophones doivent s'en remettre à de l'information en anglais ou en espagnol.

Pour ce qui concerne le site de l'Organisation panaméricaine de santé (OPS), la situation demeure inchangée : il s'agit d'un site strictement bilingue (anglais-espagnol).

Les organisations parlementaires interaméricaines, soit la Confédération parlementaire des Amériques (COPA) et le Forum interparlementaire des Amériques (FIPA), sont pour leur part exemplaires en ce qui a trait au respect du quadrilinguisme. Les informations apparaissant sur les sites Internet de ces deux institutions semblent être en totalité disponibles dans les quatre langues.

La Commission panaméricaine de normalisation (COPANT) n'offre qu'un site Internet bilingue, bien que le nom de l'organisation, lui, soit présenté en trois langues (anglais, espagnol et portugais).

Les syndicats réunis dans le cadre de l'Organización Regional de Trabajadores Interamericana (ORIT) offrent pour leur part un site Internet et de la documentation en grande majorité trilingue (anglais, espagnol et portugais).

Les critères linguistiques d'embauche reflètent également le degré d'importance qu'accorde une organisation internationale aux compétences linguistiques de ses employés. Ils permettent de voir

si une organisation considère que le multilinguisme est une nécessité pour le personnel du service de la traduction essentiellement ou pour l'organisation dans son ensemble. Sur ce plan, comparons les critères linguistiques d'embauche adoptés par les deux plus importantes organisations interaméricaines, soit l'OÉA et la BID.

Au moment d'écrire ces lignes, les critères linguistiques requis pour des emplois disponibles au sein de l'OÉA indiquent que la maîtrise de l'anglais ET de l'espagnol par les candidats se doit d'être excellente, ajoutant que la connaissance d'une autre langue officielle de l'OÉA constitue un atout. Les lusophones et les francophones se doivent donc d'être trilingues, contrairement aux anglophones et aux hispanophones.

La Banque interaméricaine de développement (BID) a une autre approche, moins directive. Elle indique dans la section de son site Internet décrivant les postes vacants que la maîtrise de deux des quatre langues officielles (sans précision) de l'organisation est requise pour la plupart des emplois disponibles. La lecture des descriptions de postes vacants démontre en effet que la connaissance de l'espagnol OU de l'anglais est requise, de même que la maîtrise d'une seconde langue officielle (sans distinction) de l'institution. Il s'agit là d'une approche qui reflète une plus grande équité à l'égard des francophones et des lusophones.

En regard de la responsabilité visant à incarner la diversité linguistique, nous sommes donc soit devant une situation de stagnation ou, au mieux, de légère amélioration si l'on compare avec la situation qui prévalait en 2002. Afin de bien évaluer le degré de multilinguisme des sites Internet des organismes interaméricains, il conviendrait de les soumettre aux divers indicateurs établis par la firme 'Linguo responsable'¹⁵, laquelle a élaboré quatre catégories d'indicateurs pour juger du plurilinguisme des sites Internet¹⁶.

Au sein des organisations à portée régionale, la même logique qu'à l'échelle des Amériques a prévalu, sauf pour le MERCOSUR, où un changement dans le régime linguistique a eu lieu en 2006. En effet, les principales organisations internationales régionales ont retenu les langues à statut international parlées sur leur territoire pour définir quelles seraient leurs langues officielles. Il en allait ainsi également au sein du MERCOSUR mais, en 2006, un an après avoir octroyé le statut de langue « historique » au guarani, il a été décidé qu'elle deviendrait une langue officielle du MERCOSUR. Malgré cette promotion, force est de constater que le guarani ne bénéficie pas des mêmes privilèges que les autres langues officielles, car il ne peut être utilisé lors des procédures de règlement des différends et il n'apparaît pas non plus sur le site Internet du Secrétariat de l'organisation, deux ans après l'adoption de cette décision.

¹⁵ Firme qui promeut 'la diversité, si possible à chaque fois qu'un site requiert une traduction en langue étrangère, en favorisant le plurilinguisme'. Site Internet : <http://www.linguo-responsable.org/QuiSommesNous.php>

¹⁶ 1) Le spectre des langues représentées; 2) l'indice synthétique du multilinguisme; 3) le taux général de multilinguisme et; 4) le taux avancé de multilinguisme.

Langues officielles d'organisations régionales des Amériques	
ALÉNA (Canada, États-Unis, Mexique)	anglais, espagnol, français
MERCOSUR (Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay, Venezuela)	espagnol, guarani, portugais
Association des États de la Caraïbe (AEC)	anglais, espagnol, français

- Des pistes d'action ?*
- 2- Demander aux organisations interaméricaines de déposer périodiquement un rapport sur l'état du multilinguisme au sein de leur organisation, complété d'un plan d'action.*
 - 3- Développer des indicateurs permettant de comparer l'état du multilinguisme au sein d'une organisation internationale.*

Inciter au développement du multilinguisme

En ce qui a trait à l'idée que les organisations interaméricaines puissent promouvoir l'apprentissage des langues des Amériques – tel qu'observé dans les cas du MERCOSUR et de l'Union européenne –, il s'agit d'un volet où tout est à développer.

En effet, les organisations interaméricaines, pour celles qui traitent de culture, n'ont pas à ce jour promu le concept de multilinguisme, qu'il soit individuel ou sociétal. Leur apport en matière linguistique s'est limité à faire reconnaître la richesse des cultures et des langues ancestrales, menacées ou marginalisées ou encore, comme cela fut le cas lors d'un séminaire organisé par l'OÉA en octobre 2007, à faire valoir l'apport économique des industries de la culture¹⁷. Certes, ces messages se doivent d'être entendus, mais ils laissent de côté tout un pan d'actions linguistiques qui pourraient être mises de l'avant.

Certaines organisations internationales régionales ont toutefois bien saisi la nature des défis qui se présentaient et ont mis en œuvre des initiatives linguistiques en vue de les relever. Il est fait référence ici au MERCOSUR et à l'Association des États de la Caraïbe (AEC).

Ces deux blocs régionaux se sont en effet donné comme mandat de procéder à une promotion des langues officielles au sein de leur région. Cela s'est traduit au sein du MERCOSUR par l'adoption en 1991 d'un protocole d'intention affirmant la volonté de promouvoir l'apprentissage de l'espagnol et du portugais au sein de ses États membres.

La constitution du MERCOSUR en 1993 a abouti à une politique linguistique d'intégration régionale axée sur l'enseignement massif de l'espagnol et du portugais (Hamel 2003).

¹⁷ Séminaire intitulé "Culture as an engine of Economic Growth and Social inclusion in the Americas".
En ligne: [www.oas.org/OASpage/Events/default_ENG.asp?eve_code=22]

L'Argentine et l'Uruguay ont ainsi connu une véritable ruée vers les cours de portugais dans les années 1990, à tel point que ces pays n'ont pas été en mesure de satisfaire la demande. Pour sa part, le Brésil a promulgué en 2005 une loi (Loi 11.161/2005) rendant l'enseignement de l'espagnol obligatoire au secondaire. Les écoles ne peuvent cependant satisfaire cette exigence pour l'instant en raison d'une pénurie de professeurs d'espagnol.

Pour faciliter la mise en œuvre de cette décision, un accord de reconnaissance des diplômes pour l'enseignement de l'espagnol et du portugais comme langues étrangères a été signé le 19 juin 2005 entre les pays du MERCOSUR¹⁸ afin de permettre la mobilité des professeurs d'espagnol de part et d'autre des frontières.

Par ailleurs, une initiative novatrice a été promue par les ministres de la culture du MERCOSUR, à savoir la création de « corridors culturels ». Faisant écho au concept de « corridors commerciaux », les corridors culturels constituent un « outil pour créer des circuits alternatifs de circulation des biens culturels dévoilant une géographie culturelle plus vaste que celle établie par les États-nations », ajoutant que cette « nouvelle 'géographie culturelle' s'avère essentielle au renforcement de l'intégration régionale »¹⁹.

De son côté, l'Association des États de la Caraïbe (AEC) a également fait preuve d'initiative et de vision. Le Conseil des ministres du bloc régional s'est en effet donné pour objectif en 1998 « d'éliminer les barrières des langues au sein de la région en améliorant la compétence des ressortissants de la Caraïbe par la connaissance d'une seconde ou d'une troisième langue »²⁰, en l'occurrence, l'anglais, l'espagnol et le français. Ainsi, « la recherche d'une identité communautaire [devenait] officiellement conditionnée par la maîtrise et (...) l'utilisation fonctionnelle de plusieurs langues »²¹.

L'AEC a en outre initié en 2003 un « Projet de Formation linguistique » visant à « constituer une base de fonctionnaires et de cadres qui soient collectivement en mesure de faire des affaires et d'entrer en négociations avec les pays avoisinants ». Aux dires de l'AEC, « l'aptitude du milieu d'affaires, des enseignants et des fonctionnaires à communiquer couramment en français et en espagnol, marquera une nouvelle époque dans le développement des pays de l'Organisation des États de la Caraïbe orientale (OECO) »²². Aux yeux de certains analystes, ces mesures favorisent la « reterritorialisation culturelle de la région »²³, c'est-à-dire une forme de réappropriation culturelle d'un territoire longtemps soumis aux influences étrangères.

¹⁸ L'accord est disponible en ligne à :

http://www.mrree.gub.uy/Mercosur/ConsejoMercadoComun/Reunion28/AnexoII/ANEXO_DEC_9-05.htm

¹⁹ Site officiel de la RED CULTURAL MERCOSUR. En ligne :

http://www.redculturalmercosur.org/index.php?option=com_content&task=view&id=75&Itemid=91

²⁰ ASSOCIATION DES ÉTATS DE LA CARAÏBE. « Des centres d'excellence pour l'enseignement des langues officielles de l'AEC », Conseil des ministres (Note du), Trinidad et Tobago, 1998.

²¹ Patrick DAHLET. *Adhésion à la diversité et qualifications francophones dans la Caraïbe*, [En ligne], DiversCité Langues, Vol. V, 2000. [www.teluq.quebec.ca/diverscite]

²² Site officiel de l'Association des États de la Caraïbe.

En ligne : http://www.acs-aec.org/PressCenter/NewsReleases/2003/nr084_fr.htm

²³ Graciela Ravetti, 'El español en Brasil: desafíos para contribuir a las nuevas comunidades en formación. En ligne: [www.letras.ufmg.br/espanhol/ensayo%20e1%20espa%C3%B1ol%20en%20brasil1.htm]

Ces initiatives linguistiques viennent sans contredit contribuer au resserrement des relations qui se développent entre les populations des pays membres de ces blocs régionaux que sont le MERCOSUR et le l’AEC. Ces initiatives constituent en quelque sorte une manière de « reconnaître la réalité plurilingue de l’espace [régional] et les exigences d’un projet identitaire »²⁴. Elles permettent aussi d’accroître les compétences linguistiques des jeunes et les dotent d’atouts qui pourront faire une différence dans des économies plurilingues de plus en plus interdépendantes.

Par leur action, les États membres de ces deux blocs régionaux ont transposé au niveau multilatéral une approche linguistique qui s’inscrit dans l’ère post-moderne telle que décrite par David Graddol, à savoir une ère où le rôle de l’État en matière linguistique en est un de soutien et de développement des compétences linguistiques.

Ère pré-moderne	Ère moderne	Ère post-moderne
Les gens apprennent de nouvelles langues au fil de leurs contacts et utilisent différentes langues pour différents usages.	Les États-nations cherchent à devenir monolingues; les langues régionales sont marginalisées, voire éliminées.	Le multilinguisme devient la norme.

Source : David Graddol, “English Next”, The British Council, 2006, p.19.

L’approche post-moderne en appelle en effet à l’adoption d’une nouvelle attitude à l’égard du multilinguisme, notamment en ce qui a trait à ses coûts. En ce domaine, on entend régulièrement parler des coûts élevés du multilinguisme. Mais plus rarement entend-on dire qu’il y a un coût lié à l’absence de multilinguisme ou que le monolinguisme a aussi un coût. Ces coûts sont malheureusement difficilement quantifiables, en ces temps où tout doit préférablement pouvoir être calculé. On peut tout de même évoquer la perte d’investissements internationaux dans une ville ou un État du fait d’un taux de multilinguisme trop faible au sein de la main-d’œuvre. Anne-Claude Berthoud, directrice de la recherche européenne pour DYLAN (Dynamique des langues et gestion de la diversité), souligne pour sa part que le multilinguisme constitue un moyen fort efficace de « lutter contre le prêt-à-penser », notamment du fait que les langues « sont autant de lunettes pour lire le monde et agir »²⁵.

Le centre qu’elle dirige a d’ailleurs élaboré quelques suggestions de slogans pour promouvoir le multilinguisme en Europe tel « des citoyens plurilingues: une ressource pour l’Europe » ou encore, de manière plus audacieuse, « le monolinguisme est un handicap qui se soigne »!

²⁴ DAHLET, Patrick. 2000. « Adhésion à la diversité et qualifications francophones dans la Caraïbe ». *DiversCité Langues*. En ligne. Vol. V. En ligne : [<http://www.telug.quebec.ca/diverscite/SecArtic/Arts/2000/dahlet/txt.htm>]

²⁵ BERTHOUD, Anne-Claude, LE TEMPS, « Éclairages : Des citoyens plurilingues : une ressource pour l’Europe », 19 octobre 2006. En ligne : www.unil.ch/webdav/site/ling/shared/TextesEnLigne/Le_Temps_-_ECLAIRAGES.pdf

Une piste d'action ?

4- Que les organisations internationales interaméricaines dont le mandat couvre le domaine culturel promeuvent et soutiennent le développement des compétences linguistiques des populations de leurs États membres (tels des projets éducatifs ou de soutien à la mobilité étudiante et professorale).

2. Les langues dans les échanges économiques

En quoi les langues importent-elles dans les échanges économiques et de quelle manière exercent-elles une influence? Cette influence varie-t-elle au fil du temps? Les langues agissent dans le secteur des échanges économiques tout d'abord à titre d'outil de communication entre individus ou groupes de personnes engagés dans un rapport transactionnel.

Considérant que le contexte, tel que décrit en introduction, provoque de plus en plus d'interactions entre locuteurs de différents groupes linguistiques, il appert que la capacité d'un individu et d'une organisation à communiquer en plusieurs langues soit devenue une « matière première » de plus en plus prisée par les entreprises, au même titre que d'autres compétences fondamentales peuvent l'être.

En témoigne l'apparition au cours des dernières années d'agences de placement spécialisées dans les emplois requérant des personnes multilingues. La firme 'multilingualvacancies.com', en est un exemple. Elle se spécialise depuis 2003 dans le recrutement et le placement de personnes souhaitant mettre à profit leurs compétences linguistiques dans le cadre de leur travail. Parle-t-on ici principalement de jeunes traducteurs ou interprètes qui cherchent à faire leur place sur le marché du travail? Non. Le spectre des emplois est beaucoup plus large. Une multitude de secteurs d'industrie requièrent de leur personnel des compétences linguistiques particulières. Cette agence offre ses services pour toute une gamme de secteurs d'emploi, parmi lesquels :

- Comptabilité
- Banques et finance
- Construction
- Jeux vidéo
- Éducation, formation
- Ingénierie
- Relations humaines
- Import-export
- Technologie de l'information
- Gestion et administration
- Communications/marketing
- Recrutement de personnel
- Relations publiques
- Télécommunications
- Soins de santé
- Tourisme, etc.

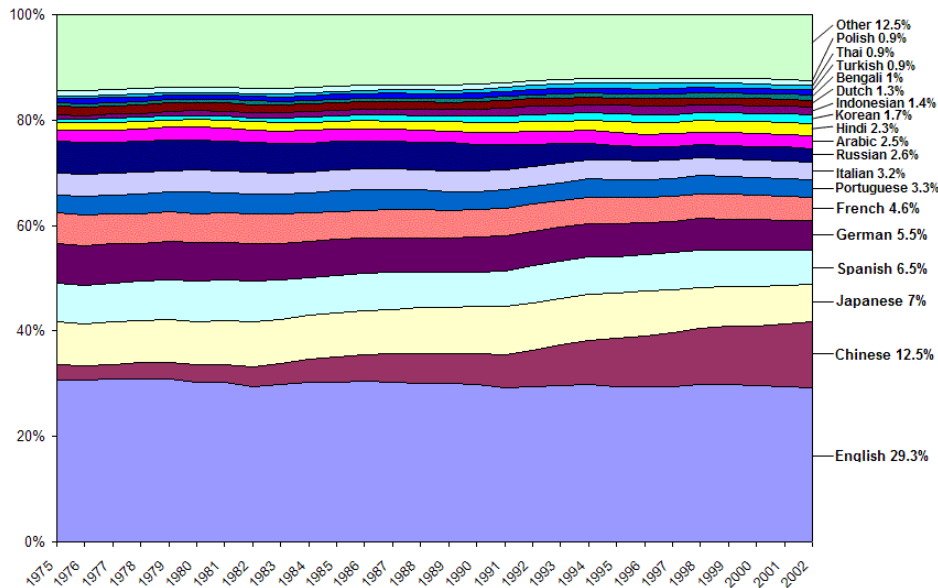
Les langues constituent en effet, tel que le souligne le spécialiste des télécommunications Miguel Vergara, « un actif intangible de première importance »²⁶. Il en va ainsi parce que, d'une part, les entreprises font face à des clientèles et des partenaires aux profils linguistiques de plus en plus variés et, d'autre part, les employés, comme le souligne Anne-Claude Berthoud, réalisent que «

²⁶ VERGARA Miguel, Tendencia 21, Economía del español, 8 mars 2008. En ligne : www.tendencias21.net/teleco/index.php?action=article&numero=28&PHPSESSID=33a72b56bedf57834f1ebf844e521d01

‘jongler’ avec les langues au service des connaissances et du marché de l'emploi implique le développement de compétences plurilingues qui vont bien au-delà de la seule maîtrise de l'anglais, conçue certes comme nécessaire, mais non suffisante »²⁷.

Les langues interviennent également dans les échanges économiques, par le biais du niveau d'activité économique des pays où elles sont parlées. À ce chapitre, Mark Davis, président du consortium Unicode a élaboré un tableau du poids économique des langues les plus parlées²⁸. Il a en fait regroupé les PNB de différents pays parlant une même langue afin d'évaluer, sur une période de plus de 25 ans, le poids commercial des différentes aires linguistiques²⁹.

Figure 1: PNB par langue 1975-2002



D'entrée de jeu, on constate que la part économique des pays anglophones s'est plus moins maintenue à 30%, accusant une légère diminution au fil des ans. Tout au long de la période étudiée, le principal changement a concerné la part du PNB mondial associée au mandarin, laquelle n'a cessé de croître.

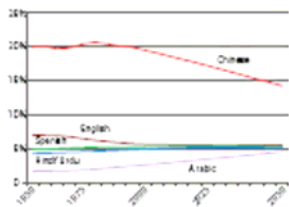
Question de poursuivre dans l'impressionnisme, repérons maintenant quelques tendances qui devraient influencer l'usage de l'anglais, de l'espagnol, du portugais et du français dans les échanges économiques futurs.

²⁷ BERTHOUD, Anne-Claude, 'Regard croisé sur un plurilinguisme à inventer', Université de Lausanne, p.2. En ligne : www.dylan-project.org/Dylan_en/presentation/dissemination/articles/assets/UNIL-Berthoud-RegardsCroisesSurUnPlurilinguismeAInventer.pdf

²⁸ DAVIS, Mark, Unicode Technical Note #13, 22 janvier 2003. En ligne : <http://unicode.org/notes/tn13/>

²⁹ La valeur du produit national brut est exprimée en parité de pouvoir d'achat pour tenir compte des variations de prix entre les pays.

Figure 2 - Nombre de locuteurs natifs des langues les plus parlées, en pourcentage de la population mondiale³⁰.



Sur la scène internationale, l’anglais et l’espagnol sont pratiquement à égalité en ce qui a trait au nombre de locuteurs dont ils sont la langue maternelle, tel que l’indique la Figure 2. Mais, comme le souligne David Graddol, le nombre de personnes qui utilisent l’anglais à titre de langue seconde est particulièrement élevé³¹, du fait que l’anglais bénéficie du statut de *lingua franca*. Nul ne peut en effet faire

abstraction du fait que l’anglais est la principale langue de communication internationale. Ce statut rend son enseignement de par le monde presque incontournable. Au sein des Amériques comme ailleurs, l’importance de l’anglais se fait aussi sentir, mais cela ne semble pas freiner l’élan dont bénéficient l’espagnol et le portugais.

L’espagnol pourrait très bientôt « dépasser l’anglais quand au nombre de locuteurs dont c’est la langue maternelle »³². De plus, selon une étude de la *Fundación Telefónica*³³, l’espagnol pourrait devenir au cours de la prochaine décennie la seconde langue la plus importante au niveau des échanges économiques mondiaux. De fait, on observe que “les exportations espagnoles auprès des pays hispanophones triplent, ce qui suppose un important effet multiplicateur associé à l’espagnol, plus important que dans les pays anglo-saxons”³⁴. En outre, au sein des Amériques, le fait que le Brésil, qui compte plus de 180 millions d’habitants, ait rendu obligatoire l’enseignement de l’espagnol générera une augmentation significative du nombre de personnes le parlant.

Pour ce qui a trait au portugais, deux éléments importants vont contribuer à sa montée en importance dans le cadre des échanges économiques. D’une part, le fait que le Brésil fasse partie de ce qu’il est convenu d’appeler le BRIC (le Brésil, la Russie, l’Inde et la Chine, soit le groupe de pays appelé à bénéficier d’une importante croissance économique au cours des décennies à venir) signifie que davantage d’échanges économiques vont survenir avec le Brésil, ce qui augmentera l’usage du portugais dans les sphères commerciales. D’ailleurs, les effets de cette montée en puissance sont déjà perceptibles en Chine, où l’on observe un engouement pour les cours de portugais. De nombreuses entreprises chinoises souhaitant établir ou développer des liens commerciaux avec le Brésil font prendre des cours de portugais à leurs employés, créant même une pénurie de professeurs³⁵.

D’autre part, l’obligation d’enseigner le portugais au sein des pays hispanophones du MERCOSUR va multiplier le nombre de personnes le parlant et offrira à cette langue un rayonnement sans précédent en Amérique du Sud. Il devrait en découler au fil des ans un recours

³⁰ GRADDOL, David, Ibid, p. 60.

³¹ Ibid., p. 64.

³² MARTÍNEZ, Yaiza, “El español jugará un papel clave en el comercio global en la próxima década”, le 19 février 2008. En ligne : http://www.tendencias21.net/El-espanol-jugara-un-papel-clave-en-el-comercio-global-en-la-proxima-decada_a2085.html?start_liste=0&paa=1

³³ Fundación Telefónica, “Economía del español. Una introducción”, 19 février 2008.

³⁴ Ibid.

³⁵ BOAVIDA, Rui, *Jornal Mundo Lusitana* – On line, 21 novembre 2007. En ligne : www.mundolusitana.com.br/ECONOMIA/econ244_nov07.htm

beaucoup plus fréquent au portugais dans les négociations commerciales et dans les contrats entre entreprises.

Le français quant à lui demeure une langue importante sur l'échiquier économique international mais, comme chacun sait, pas tant du fait de sa présence au sein des Amériques comme au sein des continents européen et africain. Selon un rapport publié par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), le nombre de francophones dans le monde atteindrait aujourd'hui 200 millions, y compris 72 millions de francophones partiels. On estime qu'ils sont établis en Europe, en Afrique subsaharienne et en Afrique du Nord respectivement dans des proportions de 42%, 39% et 11%³⁶.

Par ailleurs, dans le monde virtuel, l'anglais n'a plus le quasi monopole de l'Internet : selon une enquête menée par l'organisation non gouvernementale (ONG) *Funredes* et l'Union latine, la présence de l'anglais sur la Toile aurait diminué de 30 %, passant de 75 % à 45 % de 1998 à 2005³⁷. Le français se classe d'ailleurs très bien, car il occuperait la troisième place, avec un taux de présence de 4,95 % sur la Toile. Il devancerait ainsi l'espagnol, l'italien et le portugais³⁸.

Mais au-delà des questions de poids commercial et de présence sur Internet, quels enjeux linguistiques les échanges économiques font-ils émerger? On peut en dénombrer plusieurs, mais nous nous attarderons à trois d'entre eux : la protection des consommateurs, l'adaptabilité des normes et la protection du droit des États à intervenir en regard d'une langue.

2.1 Protéger les consommateurs à l'ère de la mondialisation

Chacun de nous est un consommateur. Dans cet acte qu'est celui de consommer, les langues jouent un rôle crucial, à savoir qu'à travers elles, nous pouvons accéder – ou non – à de l'information sur la nature d'un bien ou d'un service que nous souhaiterions acheter ou sur les risques inhérents à sa consommation.

La multiplication des échanges internationaux accroît le défi d'adapter sur le plan linguistique l'information associée à un bien ou à un service. La nécessité pour les consommateurs d'accéder à de l'information claire, intelligible et dans une langue reconnue au sein de leur État relève d'une part du droit d'accès à l'information. Ce droit leur permet d'être informé des caractéristiques du bien ou du service qu'ils envisagent d'acheter, tout comme de toutes indications de risques ou de dangers pouvant être associés à sa consommation. Tant au niveau des étiquetages, des modes d'emploi, de l'emballage et de la publicité que de la prestation de services, il importe de voir à ce que ceux-ci soient fournis dans la langue nationale du pays auquel ils sont destinés.

Cette nécessité de s'adresser aux consommateurs dans leurs langues relève d'autre part de l'intérêt économique des entreprises, car celles-ci ont tout à gagner à adapter leurs produits, le client ayant dès lors la capacité de bien saisir les informations qu'on veut lui transmettre. Il s'agit

³⁶ Encyclopédie de la Francophonie. En ligne :

http://agora.qc.ca/francophonie.nsf/Dossiers/Francais_langue_des_affaires

³⁷ Source : http://www.20mars.francophonie.org/IMG/pdf/rapport_hcf_2007.pdf

³⁸ Ibidem.

donc d'une solution à privilégier pour tous puisque les citoyens et les consommateurs peuvent comprendre l'information transmise, les États voient leur langue nationale être respectée et les entreprises peuvent aspirer vendre davantage.

Notons finalement que l'important développement du secteur des services rend d'autant plus cruciale la nécessité de voir à l'adaptabilité culturelle et linguistique des services puisque la langue constitue souvent une des composantes d'un 'service', une dimension intrinsèque de ce qui est vendu.

2.2 Voir à l'adaptabilité linguistique des normes internationales

Un des enjeux linguistiques plutôt méconnu du grand public, mais qui n'en est pas moins crucial pour les consommateurs et les utilisateurs, concerne l'adaptabilité linguistique de la normalisation. Par normalisation, il est fait référence aux accords contenant des spécifications techniques ou autres critères destinés à être utilisés systématiquement en tant que règles, lignes directrices ou définitions de caractéristiques pour assurer que des matériaux, produits, processus et services sont aptes à leur emploi³⁹.

Ces normes régissent une panoplie infinie d'objets que nous utilisons. Citons par exemple les normes concernant les claviers d'ordinateurs qui doivent s'adapter à différents systèmes linguistiques, les systèmes de gestion de bases de données, lesquels doivent tenir compte des variantes linguistiques nationales, ou encore les interfaces de l'utilisateur pour les téléphones cellulaires.

« L'un des buts de la normalisation est d'assurer que les produits disponibles sur le marché possèdent trois caractéristiques stratégiques : 1) l'interopérabilité; 2) la portabilité et; 3) l'adaptabilité culturelle et linguistique »⁴⁰. L'absence d'adaptabilité des normes peut revenir à imposer un système inflexible ou incohérent à l'ensemble des utilisateurs, voire à brimer la possibilité de citoyens de faire usage de certaines technologies inadaptées à leur langue.

Yves Neuville, Président du comité de normalisation international JTC1/SC 35 (User Interface) de l'Organisation internationale de normalisation (ISO), souligne que :

« La notion de diversité culturelle et linguistique est le théâtre d'une bataille féroce avec des enjeux considérables. (...) Certaines entreprises cherchent à faire baisser les coûts au maximum en vendant des produits uniformisés pour s'assurer une hégémonie commerciale. D'autres entreprises, acteurs majeurs sur le marché international, ont compris, au contraire, que les questions d'interface homme-machine représentent un enjeu décisif (...) et que l'accroissement de leur marché passe par la normalisation et l'adaptabilité culturelle et linguistique. Ainsi, quelques sociétés ne veulent pas de la normalisation pour conserver leurs atouts et leur logique propriétaire fermée, alors que d'autres savent que leur expansion

³⁹ PREVINOR, Définition de la norme selon l'ISO. En ligne : www.previ.be/previnor/public/news/definition.htm

⁴⁰ Association électronique libre, Commentaires au Bureau de normalisation à propos de la demande de standardisation ISO du format ECMA 376 (JTC1-Sc34), 25 juin 2007. En ligne : <http://www.nooboxml.org/local--files/arguments/AEL20070625.pdf>

dépend totalement de ces normes. Dans un tel contexte, la grande bataille de la diversité culturelle ressurgit. Aux Etats-Unis, ce problème est pris désormais très au sérieux en raison de l'importance considérable des communautés hispaniques et asiatiques entre autres... »⁴¹

Cette adaptabilité culturelle et linguistique nécessite une prise en considération tout au long des étapes menant à l'élaboration d'une norme, laquelle « requiert en moyenne entre cinq et dix ans »⁴². L'on pourrait croire que la nécessité de voir à l'adaptabilité culturelle et linguistique des normes est acquise depuis un certain temps au sein des organisations internationales de normalisation, tel l'ISO qui en constitue la plus importante. Or, c'est seulement en 1999 que l'ISO a mis sur pied une direction technique ayant pour mandat de s'assurer que les normes soient adaptables aux besoins d'une communauté d'utilisateurs et aux caractéristiques de la langue naturelle⁴³.

Au sein des Amériques, au moins trois organismes sont chargés d'œuvrer dans le domaine de la normalisation : la Commission panaméricaine de normalisation (COPANT), l'Interamerican Accreditation Corporation (IAAC) et le Sistema Interamericano de Metrología (SIM). La plus importante, la COPANT, a notamment pour mandat de « développer des mécanismes permettant la coordination et l'intégration des activités menées par les organisations des blocs régionaux, comme l'ALÉNA, le MERCOSUR, la Communauté andine, la CEPALC, la CARICOM, etc., en vue d'uniformiser leurs politiques dans le domaine de la normalisation »⁴⁴. À ce jour, rien ne laisse présumer que les questions d'adaptabilité culturelle et linguistique soient prises en compte par cette organisation.

Une piste d'action ?
5- Interpeller les organismes interaméricains de normalisation, en premier lieu la COPANT, afin de s'assurer qu'ils développent des normes qui soient adaptables sur le plan culturel et linguistique.

2.3 Mettre à profit le potentiel des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC)

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) permettent de passer outre les frontières géographiques et politiques, mais elles ne peuvent se soustraire aux obstacles créés par les frontières linguistiques. Le commerce électronique, l'enseignement à distance, l'accès à des contenus en ligne, les services gouvernementaux ou financiers en ligne ne sont que quelques exemples des possibilités offertes par les nouvelles technologies de l'information.

⁴¹ Compte-rendu des interventions, Normes et standards pour les activités numériques dans l'enseignement, Séminaire de Lyon et Saint-Clément-les-Places, 9 et 10 octobre 2003.

En ligne : <http://www.educnet.education.fr/tech/normes/seminaire-lyon-cr.htm#5>

⁴² Compte-rendu des interventions, Normes et standards pour les activités numériques dans l'enseignement, Séminaire de Lyon et Saint-Clément-les-Places, 9 et 10 octobre 2003.

En ligne : <http://www.educnet.education.fr/tech/normes/seminaire-lyon-cr.htm#5>

⁴³ Report of the CLAUI, Genève, ISO/IEC JTC/N 5629, 12 juillet 1998.

⁴⁴ Site officiel de la COPANT, Standardization Policy, alinéa g).

<http://www.copant.org/English/ArticleDetail.asp?CategoryId=14799&ArticleId=223056>

Si les nouvelles technologies de l'information multiplient les occasions de communications multilingues au sein des organisations, des entreprises, d'Internet, etc., elles ne révèlent pas tout leur potentiel si des outils visant à surmonter les obstacles linguistiques ne sont pas développés.

Tel que le souligne Réjean Roy, « les gens préfèrent encore que l'on communique avec eux dans leur langue usuelle ». De fait, les quatre facteurs qu'hier justifiaient que l'on rejoigne les citoyens et les consommateurs dans leur langue maternelle valent toujours⁴⁵ :

1. Les clients préfèrent employer leur langue plutôt qu'une autre;
2. Les clients comprennent mieux les messages produits dans leur langue;
3. Les clients se rappellent mieux les messages produits dans leur langue;
4. Les messages créés dans leur langue les influencent davantage.

C'est dans cette perspective notamment que des banques de terminologies multilingues doivent être développées et que le développement de ces banques à l'échelle interaméricaine constitue certainement un axe de développement pertinent, bien qu'il ne faille pas oublier que ces banques, pour être viables à long terme, doivent être conçues en fonction du plus grand nombre de systèmes linguistiques possible plutôt que d'un nombre prédéterminé de langues.

Il est souhaitable par ailleurs que les technologies de l'information ne conduisent pas à un cantonnement linguistique des usagers et soient mises à profit pour favoriser le dialogue entre les divers groupes linguistiques des Amériques. En ce domaine, la création par exemple d'un canal de télévision interaméricain multilingue ou l'accroissement de l'offre pour des canaux de télévision provenant des diverses régions des Amériques favoriseraient le rapprochement culturel continental. Seules de telles approches permettront de tirer pleinement profit de tout le potentiel d'ouverture qu'offrent les technologies de l'information.

Des pistes d'action ?

6- Soutenir le développement de banques terminologiques multilingues interaméricaines pour surmonter les barrières linguistiques auxquelles font face les nouvelles TIC.

7- Utiliser les technologies de l'information pour favoriser les contacts et la connaissance des cultures et de la dynamique interaméricaines.

2.4 Protéger le droit des États à légiférer

La mondialisation s'est accompagnée d'un phénomène qui a permis à nombre de droits économiques de faire l'objet d'une protection internationale. Cette protection accrue des droits économiques crée un déséquilibre face aux droits linguistiques, car ceux-ci ne bénéficient pas d'une protection équivalente à l'international.

⁴⁵ ROY, Réjean, *Le français au Québec, les nouveaux défis*, Les Éditions Fides et le Conseil supérieur de la langue française, 2005, p. 126.

L'adoption de la convention de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) sur la diversité culturelle a permis d'accroître la protection du droit des États à soutenir les biens et les services culturels. Elle demeure toutefois sans conséquence lorsqu'il est question de protéger le droit des États à intervenir en regard d'une langue, par exemple pour assurer sa présence sur les produits et services au sein d'un marché donné ou dans les milieux de travail. Du fait que ce type d'exigences linguistiques puisse être perçu par des instances économiques internationales comme un obstacle au commerce, le droit des États à intervenir en regard d'une langue demeure vulnérable. En ce sens, l'adoption d'une convention internationale sur la diversité linguistique permettrait de rééquilibrer quelque peu la protection dont bénéficient les droits linguistiques en comparaison des droits économiques.

Une piste d'action ?

8- Envisager l'élaboration d'une convention sur la diversité linguistique en vue de protéger le droit des États à légiférer en regard d'une langue sans que cela soit perçu comme faisant obstacle au commerce.

3. Le plurilinguisme dans l'éducation et l'enseignement des langues

Le domaine de l'éducation et de l'enseignement des langues constitue un thème d'intérêt prioritaire pour les politiques linguistiques non seulement parce qu'il se doit de satisfaire aux besoins de communication plurilingues, actuels et futurs, mais aussi, parce qu'il incarne le type d'identité nationale et internationale que chaque État et regroupement d'États cherche à se donner.

En matière d'enseignement des langues, deux questions pourraient faire l'objet de discussion à l'occasion du quatrième Séminaire interaméricain sur la gestion des langues. D'une part, quelles langues devrait-on privilégier dans le cadre des cours d'enseignement de langue seconde et/ou tierce au sein des établissements d'enseignement? Suivant quelle approche pourrions-nous définir le « portefeuille linguistique » idéal?

D'autre part, quelles sont les différentes méthodes d'enseignement des langues étrangères actuellement utilisées dans le cadre de l'enseignement des langues secondes et tierces? Lesquelles se sont avérées particulièrement efficaces?

3.1 Adopter une approche flexible et proactive

Les types de programmes d'enseignement des langues au sein des Amériques sont innombrables puisque chaque pays, État ou région a une méthode qui lui est propre. Néanmoins, il serait intéressant de débattre de l'intérêt de promouvoir une approche ou une philosophie commune à l'échelle des Amériques.

La Commission européenne a créé en 2007 un groupe de réflexion présidé par l'écrivain Amin Maalouf afin d'obtenir conseil sur la possible contribution du multilinguisme à la consolidation de l'Europe.

Les propositions émanant du rapport final de ce groupe sont novatrices et ambitieuses, tout en étant réalistes et respectueuses. Le groupe prône en effet l'idée que les Européens doivent dorénavant être encouragés à apprendre, tout au long de leur cursus scolaire et à l'université, leur langue maternelle, une langue de communication internationale, de même qu'une langue dite *personnelle adoptive*. Cette dernière serait :

distinctive, différente de la langue identitaire et différente aussi de la langue de communication internationale. La *langue personnelle adoptive* ne serait pas du tout une seconde langue étrangère, mais plutôt, en quelque sorte, une seconde langue maternelle⁴⁶.

Tel que souligné par les auteurs :

en distinguant une langue de communication internationale et une *langue personnelle adoptive*, on incite les gens, en matière d'apprentissage des langues, à prendre deux décisions séparées, l'une dictée par les besoins de la communication la plus large, l'autre guidée par tout un faisceau de motivations personnelles liées au parcours individuel ou familial, aux liens affectifs, à l'intérêt professionnel, aux préférences culturelles, à la curiosité intellectuelle, etc. (...) S'agissant de la langue de communication internationale, nous n'ignorons pas que la plupart des gens opteraient aujourd'hui pour l'anglais. Mais certains pourraient choisir le français, l'espagnol, le portugais, le mandarin ou d'autres langues encore. Pour la *langue personnelle adoptive*, le choix serait virtuellement illimité⁴⁷.

Grandement flexible, cette approche permet de promouvoir l'intérêt du plurilinguisme tant sur le plan personnel que sur le plan collectif, tout en offrant une possibilité de sortir du débat du 'tout à l'anglais', sans par ailleurs nier l'importance de cette langue.

Certes, le parcours suivi par l'Europe pour en venir à développer une telle philosophie en matière d'apprentissage des langues est fort différent de celui expérimenté par les pays des Amériques. Mais nul besoin de traverser des périodes d'histoire dramatiques pour en venir à justifier la nécessité de fixer un horizon d'action commun. La simple volonté d'agir pour le progrès et le mieux-être des collectivités devrait heureusement suffire.

· · · · ·
· *Des pistes d'action ?* ·
· · · · ·
· *9- Promouvoir dans les systèmes d'éducation des Amériques l'enseignement* ·
· *de la langue maternelle, d'une langue de communication internationale, de* ·
· *même qu'une langue dite « personnelle adoptive ».* ·
· · · · ·

⁴⁶ Groupe des intellectuels pour le Dialogue interculturel, « Un défi salutaire – Comment la multiplicité des langues pourrait consolider l'Europe », Commission européenne, Bruxelles, février 2008, p. 10.

⁴⁷ Ibid, p. 11.

10- Promouvoir les échanges étudiants entre pays des Amériques afin notamment de favoriser l'apprentissage des langues.

3.2 Cibler les meilleures pratiques

Dans les Amériques, il n'existe pas d'instance ou d'organe de réglementation à proprement parler qui puisse proposer des politiques linguistiques, et la mesure dans laquelle il est possible de proposer des politiques ou des modèles communs demeure matière à débat.

En règle générale, nous pouvons faire une distinction entre les systèmes suivants :

1. Programmes d'enseignement des langues étrangères (ELE) dans les écoles publiques et privées
2. Programmes à l'intention d'une population autochtone minoritaire: éducation interculturelle bilingue (EIB)
3. Programmes à l'intention d'une population immigrante minoritaire: divers types d'éducation bilingue, notamment aux États-Unis et au Canada anglais
4. Programmes à l'intention d'une population minoritaire non autochtone: immersion (au Canada - y compris au Québec) et double immersion (États-Unis)
5. Programmes d'éducation bilingue et multilingue (descendants d'immigrants européens ou non)

3.2.1 Les programmes d'enseignement des langues étrangères (ELE) dans les écoles publiques et privées

Tous les pays du continent américain affichent un bilan déficitaire en matière d'enseignement des langues étrangères ou secondes en comparaison des principaux pays de l'Europe centrale, du Nord et de l'Est, lesquels ont une longue tradition d'enseignement de langues étrangères. Ces dernières occupent en effet une place centrale dans leurs programmes d'études. Dans de nombreux pays européens, l'enseignement de deux langues étrangères est en effet obligatoire dans le système d'éducation primaire et secondaire (1- 12/13).

Au sein des Amériques, bien qu'il existe des écarts importants entre les pays, nous pouvons constater que, sauf dans les écoles bilingues privées, l'enseignement des langues étrangères occupe une place très accessoire, et les résultats sont le plus souvent décevants, voire déplorables.

Les États-Unis sont le seul pays industrialisé qui n'impose aucune obligation d'enseigner une langue étrangère. Certains États et comtés ont toutefois établi des règlements faisant en sorte que de nombreuses écoles offrent des programmes d'enseignement facultatifs de langues étrangères. Dans l'ensemble, le nombre d'apprenants de langues étrangères est extrêmement limité et on estime que 65 %, voire plus, des connaissances de langues étrangères sont acquises au sein de la famille, c'est-à-dire qu'elles ne relèvent pas d'un apprentissage en milieu scolaire. On peut donc affirmer que, abstraction faite des immigrants de première et de deuxième génération, les citoyens des États-Unis sont monolingues pour la plupart.

Bien que dans une moindre mesure, on constate un phénomène analogue au Canada anglais et, de manière différenciée, au Québec. De vastes parties de la population, majoritaires dans le cas des anglophones, demeurent monolingues. Le maintien de cette situation est sans aucun doute facilité par le rôle hégémonique de l'anglais dans le monde qui permet aux anglophones de satisfaire toutes les fonctions communicatives pertinentes (langue maternelle, de l'éducation, de la communication internationale, de la science et de la technologie) en s'exprimant dans leur langue, l'anglais. Les études sur la mondialisation des langues effectuées en regard de la collectivité anglophone (Graddol 1997, 2006) augurent néanmoins que les personnes monolingues, y compris les anglophones, subiront des conséquences négatives sur le plan professionnel, et ce dans un avenir imminent.

Au cours du XX^e siècle, l'enseignement secondaire (de la 7^e à la 12^e année) a cessé d'être destiné à une élite étudiant une, voire deux, langues étrangères, pour davantage viser l'ensemble des collectivités. Dès lors, les critères de maîtrise ont été passablement assouplis. Au Brésil, à l'instar du Mexique, soit dans les deux économies les plus importantes de l'Amérique latine, du fait de l'enseignement public obligatoire, la maîtrise de rudiments élémentaires d'une langue étrangère, généralement l'anglais, n'est pas requise, telle la capacité à maintenir une conversation quelque peu longue ou la capacité à lire un article technique ou scientifique. Dans ces pays (mais aussi aux États-Unis et en partie au Canada), c'est donc l'université qui finit par initier les étudiants aux connaissances langagières requises pour suivre des études du deuxième et du troisième cycle et exercer une profession.

La Colombie, quant à elle, a créé le Programme national de bilinguisme (2004, loi de 2006) qui établit l'enseignement obligatoire de l'anglais à compter des premières classes de l'école primaire en vue d'atteindre un bilinguisme massif espagnol-anglais au terme de 15 années d'études. Ce programme a fait l'objet de critiques, car il renforce l'enseignement de l'anglais comme langue étrangère plutôt que de créer une véritable compétence bilingue en espagnol et en anglais. Le Chili et d'autres pays ont également établi des normes pour un enseignement plus intensif de l'anglais.

Du fait du rôle hégémonique que l'anglais a acquis à l'échelle mondiale au cours du XX^e siècle, l'enseignement des langues étrangères se concentre de plus en plus sur cette langue ce qui, dans bien des cas, réduit l'offre plurilingue traditionnelle (l'anglais, mais aussi le français, l'allemand et l'italien) à une seule langue obligatoire ou proposée.

3.2.2 Les programmes à l'intention d'une population autochtone minoritaire : une éducation interculturelle bilingue (EIB)

L'éducation autochtone a connu d'importants progrès dans tous les pays latino-américains ayant une population autochtone, de même qu'aux États-Unis et au Canada. Pratiquement tous les pays ont établi des sous-systèmes propres aux peuples autochtones avec des degrés variables d'autonomie administrative en ce qui a trait aux programmes scolaires (gestion, gouvernance) et ce, habituellement dans le cadre du concept global d'« éducation interculturelle bilingue » (EIB). En principe, ces programmes ont pour mission d'offrir une éducation de première qualité à la mesure des besoins d'un peuple autochtone donné. Ils visent un bilinguisme additif et susceptible de s'enrichir progressivement en insistant sur le perfectionnement des quatre compétences

langagières dans les deux langues, sur le renforcement de l'identité autochtone et sur l'importance d'une vision interculturelle.

Des écarts persistent toutefois en ce qui a trait aux objectifs et aux orientations des politiques pédagogiques et linguistiques. Dans l'ensemble, les programmes qui parviennent efficacement à créer une EIB d'enrichissement et un bilinguisme additif tout en renforçant les langues autochtones sont l'exception plutôt que la règle. Il faudra analyser l'ensemble des composantes des systèmes éducatifs pour cerner les obstacles portant entrave à leur amélioration : politiques explicites et implicites, aménagement, programmes scolaires, pédagogie, organisation, etc.

3.2.3 Les programmes à l'intention d'une population immigrante minoritaire : divers types d'éducation bilingue, notamment aux États-Unis et au Canada anglais

Les programmes d'éducation bilingue aux États-Unis – qui d'ailleurs ne sont pas désignés de la sorte puisque l'expression « éducation bilingue » y est proscrite – ont pour la plupart échoué par rapport aux normes de rendement établies. Les écoles qui appliquent ces programmes affichent invariablement un écart de rendement, ou '*achievement gap*', pour employer l'expression anglaise. De nos jours, il n'existe pour ainsi dire pas de programme (Baker) d'enrichissement et de bilinguisme additif aux États-Unis pour les élèves qui ne maîtrisent pas bien l'anglais, et c'est à dessein, car leur objectif vise l'assimilation linguistique. De nombreux critiques attribuent ce faible taux de réussite à l'organisation proprement dite des programmes d'études.

3.2.4 Les programmes à l'intention d'une population minoritaire non autochtone : immersion (au Canada – y compris au Québec) et double immersion (États-Unis)

Les programmes les plus réussis sont ceux dits de « double immersion ». Dans ces programmes, la moitié des élèves ont habituellement l'anglais comme langue maternelle, l'autre moitié, une langue immigrante (par exemple, l'espagnol). La moitié des cours sont offerts en anglais, l'autre moitié dans l'autre langue. Ainsi, les élèves apprennent dans leur propre langue pendant une partie du temps et aident le reste du groupe à apprendre la langue. Ensuite, ils refont l'expérience pédagogique en inversant les rôles et les points de vue.

Il faut faire entrer en ligne de compte les évaluations très poussées qui ont été effectuées au Canada sur les programmes conventionnels d'immersion totale ou partielle, précoce ou tardive. Il serait opportun d'analyser les résultats scolaires généraux et les résultats obtenus dans ces cours de langue et, d'autre part, les effets que ces programmes produisent à l'égard de l'intégration sociale dans une société bilingue et multilingue.

3.2.5 Les programmes d'éducation bilingue et multilingue (descendants d'immigrants européens ou non)

En Amérique latine, et dans une moindre mesure aux États-Unis et au Canada, les immigrants européens ont établi leurs propres écoles. Au fil du temps, celles-ci sont passées du statut d'établissements réservés aux gens des communautés immigrantes, généralement monolingues dans la langue immigrante, au statut d'écoles bilingues ou trilingues ouvertes également aux

natifs du pays d'accueil en quête d'une éducation distincte. Les méthodes d'enseignement adoptées par ces établissements ont permis d'atteindre des niveaux très avancés de bilinguisme et de trilinguisme. En Amérique latine, les plus connues sont les écoles britanniques, américaines, françaises et allemandes. On y retrouve également des écoles italiennes et japonaises. Ces écoles étant privées, elles ne sont habituellement accessibles qu'aux classes moyennes et aisées. Les plus reconnues sont celles qui prévoient un programme intensif en anglais (y compris les écoles allemandes et françaises)⁴⁸.

Ces écoles sont un exemple de réussite puisque leurs élèves atteignent les plus hauts niveaux de rendement à l'échelle nationale. En même temps, elles réussissent à développer un bilinguisme avancé, tant chez les enfants qui entrent à l'école, alors qu'ils sont déjà bilingues, que chez les monolingues qui apprennent la langue étrangère de manière intensive, souvent dans le cadre de programmes d'immersion. Ces écoles, au sein de l'Amérique latine, sont souvent celles fréquentées par l'élite économique, politique et culturelle.

Il faudra analyser leurs atouts et leurs faiblesses, les problèmes qui peuvent se présenter au niveau du développement d'une vision interculturelle et de l'intégration dans les pays respectifs, ainsi que la difficulté de mettre au point des programmes d'études où il arrive que les disciplines se chevauchent et où le volet langues peut finir par s'avérer insuffisant par rapport aux autres matières. Il serait intéressant aussi de réfléchir aux leçons à tirer de leur expérience pour d'autres systèmes d'éducation, l'éducation bilingue autochtone, d'un côté, et l'éducation générale et l'enseignement des langues étrangères, de l'autre.

Une piste d'action ?
11- Documenter, faire connaître et évaluer la « transférabilité » des meilleures pratiques en matière d'enseignement des langues étrangères au sein des Amériques.

3.3 Recourir aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC)

L'avènement des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) s'est avéré fondamental pour tous les systèmes d'éducation. Dans un esprit fidèle à la diversité linguistique, il conviendrait de promouvoir l'utilisation des NTIC dans diverses langues, tant en ce qui touche l'élaboration du matériel que de la recherche d'information. Et, bien entendu, au cours de la dernière décennie, certaines langues ont pris en importance, ne serait-ce que par leur présence et leur multiplicité. Au Mexique, l'introduction de *Enciclomedia*, un système informatique doté d'un appareil de projection, d'un tableau interactif électronique et branché sur Internet, que le gouvernement fédéral a introduit dans toutes les écoles primaires à compter de 2005, permet d'effectuer des travaux beaucoup plus poussés, même dans les langues autochtones.

Sur le plan technologique, le besoin le plus pressant réside toutefois dans la production de matériel pédagogique pour chaque niveau d'éducation et chacune des disciplines dans les

⁴⁸ Pour une vue d'ensemble, voir Hamel 2008.

diverses langues utilisées par les systèmes scolaires. De plus, il faudra tirer parti des NTIC pour l'apprentissage des langues pour des fonctions spécialisées (compréhension, lecture, etc.).

Une piste d'action ?
12- Soutenir la production de matériel pédagogique multilingue facilitant l'apprentissage des langues.

3.4 Agir pour marier langues et sciences

3.4.1 Contourner la tendance à passer d'une variété de langues internationales à un monopole de l'anglais

Dans le domaine des sciences et de l'enseignement supérieur, et comme pour tout autre champ d'activité stratégique, aucun pays ni aucune collectivité linguistique n'échappe à la nécessité de définir des politiques linguistiques. Nombreux sont les scientifiques et les politiques estimant que la science est universelle et qu'elle peut s'exprimer dans n'importe quelle langue, sans porter atteinte au contenu ou à la position d'une collectivité scientifique, mais dans les faits, la situation n'est pas aussi simple. Les pays et les collectivités linguistiques qui renoncent entièrement au développement de leur propre langue dans le domaine scientifique et de l'enseignement supérieur sacrifient une ressource stratégique en capital humain qui les reléguera à l'arrière-plan dans le domaine des sciences et les rendra dépendants des pays occupant le premier plan. Il n'y a pas de langue internationale à proprement parler qui ne soit aussi une langue scientifique.

Au début du XX^e siècle, trois langues, l'allemand, le français et l'anglais, se partageaient le domaine des sciences à l'échelle internationale. Chacune d'elles prévalait dans un certain nombre de disciplines : le français en droit, en médecine et en sciences politiques; l'anglais en économie et en géologie; et, l'allemand en médecine, en chimie et en philosophie; de sorte que les experts et les étudiants devaient étudier la langue qui dominait dans la discipline de leur choix. En outre, il existait un modèle plurilingue qui permettait aux usagers de ces langues de présenter des exposés et de publier dans leurs langues respectives sous réserve de comprendre les autres.

Au cours du XX^e siècle, le milieu scientifique international est toutefois progressivement passé d'un modèle plurilingue à l'utilisation hégémonique de l'anglais; les espaces qu'occupaient les autres langues scientifiques se sont progressivement rétrécis. À la fin du XX^e siècle, les États-Unis et la Grande-Bretagne produisaient à eux seuls 41 % des publications scientifiques mondiales (articles dans des revues scientifiques), mais la totalité des ouvrages de diffusion scientifique en anglais atteignait, suivant certaines statistiques, plus de 74 % ou, selon d'autres encore, variait entre 82 % pour les sciences sociales et humaines et 90 % pour les sciences naturelles. Conclusion : de plus en plus de scientifiques non anglophones publient leurs travaux en anglais, même s'ils continuent à effectuer leurs recherches et à enseigner dans leur propre langue. Ils s'inscrivent ainsi dans le cercle d'expansion de l'anglais.

Le continent américain lui-même reflète la division internationale des langues dans le domaine des sciences. Les États-Unis et le Canada anglais donnent foi de la nouvelle hégémonie de

l'anglais et leurs chercheurs, à quelques exceptions près, convergent vers un monolinguisme scientifique en anglais.

Les universités québécoises et franco-canadiennes⁴⁹ constituent toutefois un élément clé de la francophonie scientifique, grâce à leur action, au développement systématique du français dans les sciences, sans parler de la création d'instruments précis, dont les travaux de terminologie scientifique et les grands congrès annuels de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (ACFAS).

La région ibéro-américaine reflète elle aussi la répartition internationale des sciences, des technologies et de l'utilisation des langues. En fait, aucun pays d'expression espagnole ou portugaise ne s'inscrit dans l'un ou l'autre de ces cercles de développement des sciences. Les diverses bibliographies dans des domaines concrets (qui diffèrent souvent statistiquement parlant) attribuent habituellement à l'espagnol 3,5 % des publications dans les revues internationales choisies en sciences humaines, et 0,5 % en sciences naturelles. Le portugais atteint des chiffres encore plus modestes⁵⁰.

Malgré cette tendance mondiale, des espaces vigoureux se maintiennent pour les langues nationales dans de nombreux domaines, particulièrement en sciences humaines. Bien qu'importantes, il convient de souligner que les publications scientifiques ne représentent qu'une dimension du domaine scientifique. Dans l'optique des politiques publiques et linguistiques, il conviendrait d'examiner l'ensemble de ce domaine, qui comprend non seulement le processus proprement dit de la recherche scientifique, mais également la diffusion des résultats (conférences, congrès, publications, divulgation) et la formation universitaire des chercheurs.

3.4.2 Conserver et élargir les conditions de la diversité linguistique dans l'usage des langues et des sciences

S'il est vrai que l'utilisation d'une seule langue pour les communications scientifiques a ses avantages, elle comporte également de réels inconvénients, notamment le fait qu'une seule langue exerce un monopole dans le domaine des sciences et de l'enseignement supérieur à long terme :

1. La réduction de la diversité, au point où l'on adopterait une seule langue pour la production de modèles, de thèmes et de stratégies de recherche, risque d'aboutir à un appauvrissement dangereux du développement scientifique proprement dit. D'où la destruction d'une base de connaissances caractérisées par une pluralité de modèles et d'approches aux fortes racines culturelles et théoriques. Il en est ainsi dans toutes les sciences, mais c'est d'autant plus évident dans les sciences humaines.
2. L'imposition absolue de l'anglais creuserait les écarts existants, tant sur le plan des conditions d'accès aux sciences internationales, qu'en ce qui touche la production et la diffusion de la science et des technologies propres aux divers pays. En regard de la valeur des sciences comme

⁴⁹ Notamment l'Université de Moncton au Nouveau-Brunswick, l'Université d'Ottawa, l'Université Laurentienne en Ontario et le Collège universitaire Saint-Boniface au Manitoba.

⁵⁰ Voir CIDOC 1998, 1999, Hamel 2005, 2006, 2007, 2008.

moyen de production de premier ordre, une telle démarche finirait par réduire à moyen et à long terme l'essor économique de ces pays.

3. Le monolinguisme croissant de la collectivité scientifique anglo-saxonne et de certains de ses satellites pose des problèmes non seulement pour les communications scientifiques internationales, mais aussi pour des domaines comme la culture, les relations internationales, la communication interculturelle et la préservation de la paix. Les collectivités linguistiques non anglophones pourront aider à contrecarrer ce monolinguisme anglophone dans la mesure où elles maintiendront leurs langues vivantes, vigoureuses et attrayantes, même pour la collectivité scientifique anglophone proprement dite.

Pour la définition de politiques scientifiques et linguistiques dans les collectivités linguistiques de deuxième ordre (française, allemande ou espagnole), le choix d'un modèle monolingue pour les sciences, que ce soit en anglais ou dans la langue propre à chacun des pays, apparaît inadéquat. Il conviendrait de discuter et de mettre à l'essai un modèle plurilingue pour la production et la diffusion des sciences.

3.4.3 Renforcer la diversité linguistique dans la production, la diffusion et la formation dans le domaine des sciences

L'adoption d'une perspective plurilingue devrait comporter les caractéristiques suivantes :

1. Les politiques en matière de sciences et d'enseignement supérieur ne doivent pas diverger des politiques linguistiques, bien au contraire : ces dernières doivent tenir compte du contexte sociolinguistique et être conçu en vue de favoriser et d'améliorer le développement des sciences, à l'échelle collective aussi bien qu'individuelle.
2. Une stratégie plurilingue dans le contexte de la mondialisation doit se fonder sur une analyse réaliste et dynamique du bilan linguistique et savoir reconnaître la situation hégémonique de l'anglais. À court et à moyen terme, il s'agirait donc d'empêcher le passage de la situation actuelle de plurilinguisme, malgré ses limites et ses écarts, à une situation de monolinguisme scientifique en anglais. Pour ce faire, il faut renforcer sa propre langue dans le domaine des sciences, tout en encourageant la maîtrise de l'anglais et d'autres langues à des fins scientifiques et technologiques.
3. Le renforcement de sa propre langue veut dire s'opposer à son éviction totale de quelque domaine que ce soit. Il faut par ailleurs tenir compte du fait que les besoins et les conditions linguistiques varient selon les disciplines.

Dans le domaine des sciences naturelles et exactes, l'anglais a déjà une très bonne longueur d'avance. Dans ces domaines, il est fondamental de conserver une présence qualitative de sa propre langue, même si elle est minimale en termes de pourcentage de publications internationales, et ce, pour deux motifs : d'un côté, on évite que la langue ne s'atrophie dans un espace d'importance stratégique tout en encourageant son actualisation terminologique; de l'autre, nous l'avons vu, la présence d'une langue scientifique propre s'avère essentielle pour la production scientifique qui, malgré les nombreux mythes qui circulent, ne se fait jamais dans un état d'isolement total des conditions historiques et sociales qui l'entourent.

Toute politique linguistique d'appui à sa propre langue devra se concentrer en priorité sur les sciences humaines, domaine où il existe une grande vitalité linguistique, tant dans la recherche que dans la diffusion de résultats et l'enseignement. Une politique d'appui permettra de récupérer et de renforcer le caractère attrayant d'une langue pour d'autres collectivités scientifiques, dont le milieu anglophone. Le besoin stratégique de préserver sa propre langue dans ce domaine se justifie pour deux motifs : un rapprochement plus net entre le langage scientifique et la langue naturelle, d'où un enrichissement permanent et nécessaire à partir des sources primaires, et l'existence de modèles culturels et de types de discours propres exigeant un savoir intime des langues dans lesquelles ils s'expriment. Il ne faut pas oublier non plus l'incidence que peut avoir la plus grande difficulté à rédiger ou à traduire en une langue étrangère les résultats des recherches effectuées par une collectivité linguistique et culturelle donnée.

3.4.4 Mesures concrètes pour développer un modèle plurilingue de renforcement des sciences et de l'enseignement supérieur

Au nombre de ces mesures concrètes envisageables, il y aurait un appui inconditionnel des organismes publics et du secteur privé aux publications scientifiques dans la langue maternelle. Les critères utilisés devront se fonder, non pas sur des arguments économiques de marché, mais sur la qualité des publications et les contenus thématiques de grande importance nationale, régionale ou internationale, là où les contributions de nos chercheurs s'avèrent fondamentales, dans la sphère internationale. Pour atteindre ces marchés stratégiques au-delà de leur espace traditionnel, ces publications doivent avoir une présence beaucoup plus marquée qu'elles n'ont eue pour le moment dans les principales banques de données et bibliothèques internationales. Il nous faut chercher à augmenter la présence de notre langue dans les voies électroniques de communication scientifique, en incluant des résumés en français/espagnol/portugais dans les banques de données internationales et autres publications bibliographiques. Cette politique comprend la production de relevés des publications dans d'autres langues en vue de renforcer la fonction et les qualités de ces langues en tant que langues étrangères.

Le second volet d'une politique linguistique et scientifique consiste en la diminution des obstacles linguistiques, particulièrement face à l'anglais, par un meilleur enseignement des langues étrangères, par la traduction et d'autres mesures d'intervention. Ces initiatives doivent inclure la formation de chercheurs et d'étudiants ayant une maîtrise avancée d'au moins deux langues, de sorte qu'ils soient aptes à présenter des exposés oraux et à rédiger des textes scientifiques dans ces langues. Une politique linguistique appropriée aura tendance à créer et à diversifier l'offre langagière, afin d'éviter que l'on ne se contente d'apprendre l'anglais.

Il faudra finalement appuyer et subventionner une politique de traduction dans les deux sens, tant de textes étrangers vers le français que de productions scientifiques vers l'anglais et d'autres langues, afin de pouvoir demeurer compétitif dans le marché scientifique international.

Tout bilinguisme massif dans le cas de deux langues qui n'ont pas une importance égale et présentent des écarts en termes d'utilisation et de prestige comporte certains risques de déplacement de la langue non dominante et peut inciter l'activité scientifique à opter pour la

langue dominante. L'alternative ne saurait toutefois résider dans le maintien d'espaces scientifiques monolingues cloisonnés.

Une politique plurilingue doit promouvoir un multilinguisme quotidien capable de réduire ou d'amortir les écarts. Dans les espaces plurilingues essentiels des sciences et de l'enseignement supérieur, la connaissance est le fruit d'une diffusion constante de l'information à des stades divers : réception de la demande – souvent en anglais –; exécution des recherches et enseignement dans sa propre langue ainsi que communication des résultats en mode plurilingue. L'interaction avec d'autres langues et collectivités scientifiques suivant un modèle plurilingue permettra de renforcer le français, l'espagnol et le portugais en tant que langues scientifiques internationales tout autant que les positions de ces aires linguistiques dans le contexte international des sciences.

Des pistes d'action ?

13- Accroître et participer au développement de la terminologie de banques de données multilingues.

14- Promouvoir la présence des publications hispanophones, lusophones et francophones dans les banques de données internationales.

15- Promouvoir l'inclusion de relevés en espagnol, en portugais et en français dans les banques de données internationales.

Conclusion - Se doter d'outils pour agir

À l'heure où la mondialisation se déploie et où les technologies de communication redéfinissent la notion de distance, la capacité à communiquer dans plusieurs langues devient un atout essentiel pour un nombre grandissant d'individus, d'entreprises et d'organisations.

Les entreprises et les organisations font face à des clientèles et des partenaires, voire des équipes de travail, aux profils linguistiques de plus en plus variés. Aussi, la nécessité d'adapter dans une variété de langues l'information associée à un bien ou à un service est-elle de plus en plus fréquente. Dans ce contexte, les travailleurs et les jeunes réalisent que le développement de leurs compétences linguistiques constitue un atout leur permettant de se démarquer sur un marché de l'emploi compétitif.

Qu'il s'agisse de l'enseignement des langues étrangères dans les systèmes d'éducation, du multilinguisme dans les organisations internationales ou des stratégies linguistiques des entreprises soucieuses de maximiser leur compétitivité au sein de marchés globalisés, la capacité à oeuvrer dans une diversité d'univers linguistiques devient un atout prisé, parfois incontournable, qui en appelle à l'adoption de stratégies novatrices.

Cela requiert notamment des gouvernements, des institutions et des entreprises qu'elles répertorient, exploitent et développent les compétences linguistiques dont elles disposent afin de pouvoir en tirer tout le bénéfice potentiel. Cette nécessité répond tout autant à des besoins à caractère démocratique, que politique ou économique.

Il s'avère toutefois ardu de suivre et de tenter d'influencer l'évolution des enjeux linguistiques au sein des Amériques s'il n'y a pas d'instance qui s'y dédie, si nous ne disposons pas d'outil pour intervenir en ce domaine.

Aussi, si à chaque séminaire interaméricain, de nouveaux organisateurs et collaborateurs doivent être trouvés et que les équipes assurant le suivi des recommandations doivent être renouvelées, les retombées s'en trouvent grandement limitées.

En ce sens, la tenue du IV^e Séminaire interaméricain sur la gestion des langues pourra être l'occasion de discuter, non seulement des principes à mettre de l'avant, mais également de la pertinence de créer un Centre d'expertise interaméricain voué à l'élaboration de stratégies de développement et de gestion du multilinguisme dans les milieux de l'éducation, au sein des institutions intergouvernementales, de même que dans les entreprises. Ce Centre regrouperait des représentants des milieux gouvernemental, entrepreneurial, associatif et universitaire et verrait à élaborer ses recommandations et à offrir ses services conseils pour l'ensemble de ces acteurs. Il pourrait en complément être chargé de coordonner l'organisation des séminaires interaméricains et plus particulièrement de donner suite aux recommandations qui y sont adoptées.

Là réside peut-être une incontournable étape à franchir pour qui souhaite que le multilinguisme et la diversité linguistique bénéficient de l'attention et des efforts qu'ils requièrent.